

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON
CANTON DE FEURS
COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY LESTRA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Abstention(s) : 0

Pour : 12

Contre : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-BARTHELEMY LESTRA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Pierre SIMONE, Maire

Date de convocation : 09/06/2025

PRESENTS : M. Pierre SIMONE, M. André MICHEL, Mme Marie-Claire GARIN, M. Philippe FAYOLLE, Mme Isabelle MARJOLLET, Mme Sylvie SECOND, Mme Chrystelle MALIGEAY, M. Christophe FERRIER, Mme Olivia SEON, M. Jimmy GOUGAUD, Mme Amélie FLODROPS, M. Bernard GAGNIERE

ABSENTS et EXCUSES : Mme Béatrice RODRIGUES, M. Jean-Christophe VOUTE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. André MICHEL

N° 2025-06-16-10

OBJET : Délégation au Maire d'ester en justice – Juridiction d'Appel

Monsieur le Maire rappelle la requête déposée par la Chambre d'Agriculture de la Loire en date du 06 février 2023 demandant l'annulation de la délibération n° 2022-12-06-01 du conseil municipal de Saint-Barthélemy Lestra, en date du 06 décembre 2022, approuvant la modification du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire rappelle que le Tribunal Administratif de Lyon, par décision en date du 18 février 2025, a rejeté la requête de la Chambre d'Agriculture.

Monsieur le Maire indique que la Chambre d'Agriculture a déposé, auprès de la Cour administrative d'appel de Lyon, une requête contre le jugement du Tribunal Administratif.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de défendre la commune en appel dans cette affaire.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents

1° **Donne** délégation à Monsieur le Maire pour défendre la commune concernant la requête en appel de la Chambre d'Agriculture.

2° **Charge** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, les jour, mois et an comme ci-dessus indiqués.

Copie certifiée conforme.

Ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire,
André MICHEL

Le Maire,
Pierre SIMONE

